

# Cantonalisation de la logopédie: tout passe par le guichet unique

Depuis le 15 août 2016, la logopédie de 0 à 20 ans est cantonalisée, ce qui signifie la fin de la cohabitation entre un service public et une logopédie «indépendante» liée par contrat de prestation. Les logopédistes engagés (65 personnes pour 35,9 postes dans l'ensemble du canton) font désormais tous partie du Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent (CDTEA) du Service cantonal de la jeunesse (SCJ). Avec cette cantonalisation de la logopédie qui découle du Concept cantonal de pédagogie spécialisée (cf. article paru en mars 2015), toutes les demandes de mesures pédagogiques spécialisées passent par le guichet unique (le SCJ pour le préscolaire et la direction d'école ou direction du lieu de formation pour toute la scolarité, ou à défaut l'Office de l'enseignement spécialisé), de façon à renforcer la coordination. Pour en savoir plus sur les changements découlant de cette cantonalisation de la logopédie, nous avons rencontré Romaine Schnyder, adjointe du SCJ et directrice des CDTEA, et Jasmine Purnode, logopédiste et responsable du CDTEA de Monthey.

**Dans quel contexte général s'inscrit la cantonalisation de la logopédie?**

**Romaine Schnyder:** La cantonalisation de la logopédie découle du Concept cantonal de pédagogie spécialisée accepté par le Conseil d'Etat en 2014 et de l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée de la CDIP datant de 2008. Cet Accord, accepté à ce jour par 20 cantons et introduit officiellement en



Romaine Schnyder, directrice des CDTEA, et Jasmine Purnode, logopédiste et responsable du CDTEA de Monthey

Valais en 2015, précise que la pédagogie spécialisée, qui inclut la logopédie, fait partie du mandat public de formation.

**Jasmine Purnode:** Depuis 2008, toutes les mesures de logopédie ne dépendent plus de la santé, via le financement par l'AI, mais de la pédagogie spécialisée, ce qui implique des changements de perspective, même si notre profession se situe toujours au carrefour des deux disciplines dont le médical.

**Romaine Schnyder:** Au niveau de la RPT1 (ndlr: répartition des tâches entre la Confédération et les cantons) en 2008, il a été décidé que la pédagogie spécialisée faisait partie du mandat des cantons. Certaines mesures, comme l'ergothérapie et la physiothérapie, demeurent cependant intégrées à la santé et du ressort de la Confédération. Ensuite, avec la RPT2 (ndlr: répartition des tâches entre le Canton du Valais et les communes), un contrat de prestation a été signé, indiquant que les communes mettaient à disposition les infrastructures pour les collaborateurs des six CDTEA régionaux.

**Concrètement, qu'est-ce qui change pour les écoles?**

**Romaine Schnyder:** Les demandes des parents, via le titulaire, ainsi que celles du titulaire ou du pédiatre, mais avec l'autorisation des parents, passent par le guichet unique, donc les directions d'école.

**Jasmine Purnode:** Des séances de coordination présidées par la direction d'école et avec les référents CDTEA et les enseignants spécialisés de l'établissement seront mises en place dans chaque région scolaire pour analyser ces demandes de mesures pédo-thérapeutiques et faire des propositions aux parents.

**Cette nouvelle procédure de traitement des demandes réduira-t-elle les délais d'attente?**

**Romaine Schnyder:** Pas totalement, parce que nous avons seulement un logopédiste pour un bassin de 1850 enfants de 0 à 20 ans, comparé à autres cantons, c'est peu.

**Jasmine Purnode:** Dans certains cas, le suivi ne sera pas immédiat, faute de places. Avec les 4 à 5 séances de coordination prévues par année, il

est clair qu'il pourra y avoir parfois un délai pour l'obtention d'une réponse. Par contre, comme les logopédistes seront davantage en lien avec les établissements scolaires, nous devrions pouvoir mieux répondre à l'urgence de certaines souffrances, en priorisant les prises en charge.

**Romaine Schnyder:** Les séances de coordination permettront aussi de savoir si un titulaire dépose un nombre de demandes particulièrement élevé, ainsi les directions d'école auront une meilleure vue d'ensemble et le groupe pourra fixer plus facilement des priorités. Avant les mesures péda-go-thérapeutiques (la logopédie, la psychomotricité ainsi que le conseil et soutien psychologique), la Direction d'école pourra veiller à épuiser toutes les mesures d'appui pédagogique intégré ou de l'enseignement spécialisé ordinaire.

**Jasmine Purnode:** Avec cette collaboration intensifiée, nous devrions pouvoir chercher ensemble des aménagements intermédiaires, par exemple pour une probable dyslexie, même avant d'avoir effectué l'ensemble du bilan.

**Certains enseignants ont parfois peur de passer à côté de mesures, sous la pression des parents. Cette nouvelle procédure apportera-t-elle une régulation à l'arrivée des demandes?**

**Jasmine Purnode:** Toutes les demandes ne seront pas obligatoirement suivies par des mesures et si des parents décident de faire recours contre une décision, le titulaire se sentira davantage soutenu par la décision prise suite à une réflexion menée dans le groupe de coordination.

**Romaine Schnyder:** C'est comme si l'enfant était examiné au niveau médical par toute une équipe interdisciplinaire et pas seulement par un seul spécialiste.

**Cette approche interdisciplinaire sera-t-elle facile à gérer?**

**Romaine Schnyder:** Au niveau du CDTEA, nous travaillons depuis long-

temps avec un logopédiste référent et une équipe pluridisciplinaire dans le cadre d'une étroite collaboration avec le titulaire et l'enseignant spécialisé. Avec la cantonalisation, nous montons simplement en puissance.

**Jasmine Purnode:** Auparavant, certains logopédistes indépendants collaboraient étroitement avec l'école et d'autres moins ou pas du tout. Désormais, nous sommes tous forcés à plus de collaboration.

**Quelles sont les incidences de cette cantonalisation au niveau des CDTEA?**

**Jasmine Purnode:** Dans chaque centre régional, les petites équipes de spécialistes gonflent en effectifs, avec l'intégration de nouveaux logopédistes.

**Romaine Schnyder:** Avant la cantonalisation de la logopédie, l'ensemble des CDTEA totalisait 16 postes de psychologues, 7 de psychomotriciens et 15 de logopédistes. Et là nous avons 21 postes de logopédistes en plus, ce qui représente 44 nouveaux collaborateurs. L'autre différence, c'est que tous les logopédistes travailleront prioritairement dans les établissements scolaires, répartis dans une quarantaine de communes.

**Est-ce la fin de la logopédie privée?**

**Jasmine Purnode:** Absolument pas. La logopédie privée, entièrement payée par les parents, existe toujours. Quelques logopédistes, qui étaient sous contrat de prestation, ont choisi de ne pas postuler, mais conservent leur cabinet privé. D'autres, engagés à temps partiel, maintiennent une pratique privée, mais dans une autre commune que celle où ils exercent au niveau public.

**Romaine Schnyder:** Auparavant, à côté de la logopédie en service public, il y avait un contrat de prestation qui nous liait avec les associations valaisannes du domaine de la logopédie et nous financions intégralement les prestations. La situation sera donc plus claire.

**Même si vous n'avez pas encore vécu à l'échelle du canton le guichet unique et les séances de coordinations, quelles sont les principales forces supposées de cette cantonalisation?**

**Jasmine Purnode:** L'une des forces, c'est la vision globale portée sur l'enfant qui ne pourra plus être surchargé par les mesures mises en place. L'enfant est vu dans l'entière-té de ses besoins, aussi les réponses pourront être données en fixant des priorités.

**Romaine Schnyder:** Je pense que le guichet unique sera plus pratique pour les familles, car il n'était pas toujours facile pour eux de savoir à qui s'adresser. Et du côté des logopédistes, le fait de travailler en équipe constituera un atout. Nous pourrions désormais construire une vision commune, selon la vision systémique à laquelle le CDTEA est très attaché.

**Et quelles sont les difficultés auxquelles vous vous attendez, en particulier lors de cette année de transition?**

**Jasmine Purnode:** Le principal écueil, c'est sans aucun doute la fin du libre choix du logopédiste qui dérange certains parents. Concernant la procédure, étant donné nous ne l'avons pas testée à l'échelle du canton, nous ne savons pas encore si elle va fonctionner partout et pour tout le monde, mais nous procéderons aux ajustements nécessaires après avoir effectué un premier bilan.

**Romaine Schnyder:** A la rentrée, de nombreux enfants sur les 3500 actuellement suivis en logopédie vont être concernés par le changement de thérapeute, n'ayant plus le libre choix thérapeutique. Après cette phase de transition qui ne sera certainement pas sans difficultés, la cantonalisation devrait nous aider à avancer ensemble, avec l'école et les familles, pour le bien de l'enfant.

*Propos recueillis par Nadia Revaz* •

[www.vs.ch/scj](http://www.vs.ch/scj)